



**PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

Blois, le 28 juillet 2022.

**Motifs de la décision suite à la consultation du public  
concernant la charte d'engagements des utilisateurs agricoles  
de produits phytopharmaceutiques  
pour le département de Loir-et-Cher**

Le projet de charte d'engagements a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 1er juillet 2022 au 22 juillet 2022.

Son objectif est de formaliser les engagements des agriculteurs du département de Loir-et-Cher à respecter des mesures de protection des personnes habitant à proximité lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, en réponse au nouveau contexte légal et réglementaire. Cette charte précise notamment les distances de sécurité et les mesures apportant des garanties équivalentes en matière d'exposition des habitants. Elle constitue une condition nécessaire pour permettre une adaptation des distances de sécurité.

L'autorité administrative qui prend la décision, rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision.

Lors de la consultation du public, une observation favorable a été émise.

Le projet de charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques dans le département de Loir-et-Cher peut donc être signé en l'état.

Le Directeur Départemental des Territoires

Patrick SEAC'H